COMMUNIQUE

DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IRSN

24 février 2023

Suite à l'annonce par le gouvernement de sa décision de réunir les compétences de l'ASN et celles de l'IRSN, le conseil scientifique de l'IRSN souhaite faire part des réflexions qu'il a récemment menées sur les relations entre expertise et recherche au sein de l'institut. Exposées dans un rapport circonstancié, elles soulignent le rôle fondamental de ces relations pour l'évaluation des risques nucléaires et radiologiques.

Les réflexions du conseil scientifique ont été initiées il y a environ un an, dans la cadre de la préparation du futur contrat d'objectifs et de performances de l'institut. Elles ont porté sur l'analyse des moyens et de l'organisation de l'IRSN en matière de recherche et d'expertise mais également sur une comparaison avec d'autres organismes de nature équivalente.

A l'issue de son travail, le conseil scientifique note la maturité et la cohérence du dispositif mis en place par l'IRSN. Il souligne son importance pour maintenir l'expertise de l'institut à un très haut niveau de crédibilité scientifique et de confiance et il considère que le lien de celle-ci avec la recherche est fondamental pour anticiper les enjeux associés au développement des technologies nucléaires dans le domaine de l'énergie et de la santé. Il souligne également le rôle majeur de ce lien en termes d'attractivité des parcours professionnels.

Le conseil scientifique note que le maintien d'une recherche d'excellence en sûreté nucléaire et en radioprotection est également essentiel pour préserver la visibilité internationale de la France dans ces domaines. Cette visibilité est aujourd'hui notamment illustrée par le rôle de coordinateur du partenariat européen de recherche en radioprotection, Pianoforte, confié à l'IRSN.

Le conseil scientifique relève également les multiples formes que revêt la relation expertise - recherche au sein de l'IRSN et considère cette diversité comme largement justifiée par l'étendue des domaines sur lesquels l'institut intervient et apporte son expertise. Il considère qu'elle constitue une richesse et est largement le résultat d'une adaptation de l'institut aux divers écosystèmes scientifiques auxquels il contribue.

Le conseil scientifique note qu'il existe des pistes d'amélioration sur lesquelles il a invité l'IRSN à travailler. Elles portent notamment sur le renforcement de l'interface avec le monde académique et sur l'amélioration de la lisibilité de l'organisation des activités de recherche. Ces pistes d'amélioration sont largement partagées par les responsables de l'institut et font déjà l'objet d'initiatives qu'il convient d'encourager.

Dans le contexte des annonces gouvernementales, le conseil scientifique tient à réaffirmer son attachement à l'excellence scientifique française en sûreté nucléaire et radioprotection et exprime le vœu que les modalités de réorganisation choisies permettent de la préserver. A l'éclairage des travaux qu'il a conduits, le conseil scientifique attire pour cela l'attention des décideurs sur l'importance de préserver les liens forts entre recherche et expertise et de prendre en compte la diversité des missions et des champs d'intervention de l'institut.

Selon les décisions qui seront prises dans les jours et semaines à venir, le conseil scientifique alerte sur le risque de déstabilisation majeure des équilibres mis en place depuis la création de l'IRSN, il y a plus de vingt ans, et sur ses conséquences sur la crédibilité scientifique de l'expertise et de la recherche françaises dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et sur la confiance qu'elles inspirent.
